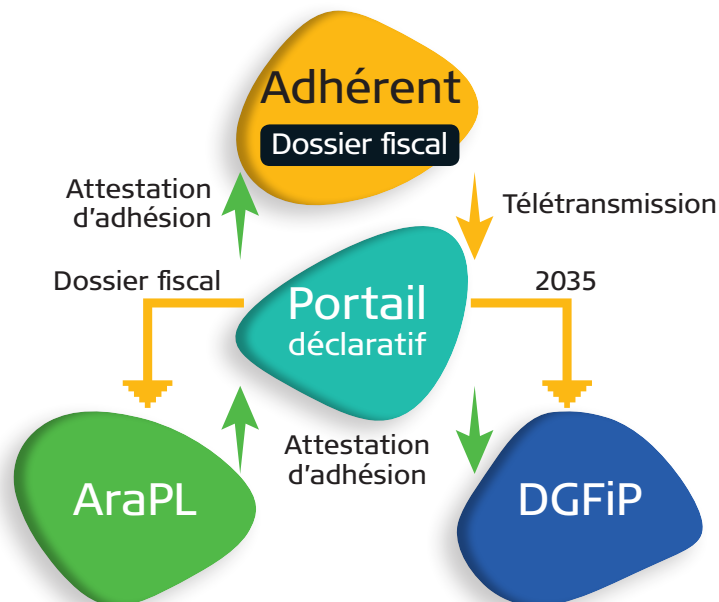


La télétransmission de votre déclaration 2035 des revenus 2010 à l'AraPL et au Service des Impôts des Entreprises

De manière à nous permettre de réaliser l'ensemble de nos analyses dans des conditions optimales, il est important de nous faire parvenir avant le 15 avril 2011 le dossier fiscal complet.

Le Service des Impôts des Entreprises ne doit plus être destinataire de documents sous forme papier et la télétransmission des informations est donc obligatoire.

La télétransmission est possible à tout moment de l'année. Toutefois, les informations envoyées pendant la période du 22 au 31 mars 2011 seront stockées et traitées à compter du 1^{er} avril 2011, en raison d'opérations de maintenance informatique à la DGFIP.



.....Le dossier fiscal à nous communiquer.....

- Votre déclaration 2035 et ses annexes
- Les renseignements complémentaires et la balance de trésorerie
- Le détail des frais personnels professionnels des associés de société d'exercice
- La déclaration 2036 de la SCM ou le tableau de répartition des frais
- NOUVEAUTÉ** • La ou les déclaration(s) de TVA relative(s) à l'exercice 2010

Nota Bene: La déclaration 2036 et la/les déclaration(s) de TVA relatives à l'exercice 2010 sont à adresser sous forme papier à votre Service des Impôts. Votre envoi à l'AraPL Midi-Pyrénées peut être effectué via l'extranet, par mail ou sous forme papier.

- Votre règlement de 50 € TTC si vous sollicitez la saisie à l'identique et la dématérialisation de votre dossier par l'AraPL Midi-Pyrénées

Les engagements de l'AraPL

- Télétransmettre l'attestation d'adhésion et vous communiquer le résultat de l'examen formel dans un délai de 2 jours ouvrables
- Réaliser l'Examen de Cohérence et de Vraisemblance et établir le Compte Rendu de Mission dans un délai de 8 mois
- Fournir un Dossier d'Analyse Économique pertinent dans le cadre de la mission de prévention des difficultés économiques et financières

L'extranet adhérent

**Un outil indispensable qui offre une multitude de fonctionnalités
tout en étant sécurisé :**

Consultation des correspondances de l'AraPL en temps réel et archivage de celles-ci

Réponse en ligne aux demandes de l'AraPL

Saisie, consultation et archivage de votre dossier fiscal

Accès à la base documentaire de l'AraPL

Accès à des sites et documents sélectionnés pour vous par l'AraPL

Communication avec les différents services de l'AraPL

Accessible en permanence, vous êtes informés de l'arrivée d'un courrier de l'AraPL par un mail sur l'adresse que vous nous avez communiquée.

Besoin
d'aide ...

Une question sur ...

La saisie en ligne ?

Démonstration en ligne

•
Guide de saisie en ligne

•
Poste en libre accès à l'AraPL

•
Accompagnement individualisé

•
Assistance informatique :
05 62 71 81 33
saisie2035@araplmp.org

•
Séances de formation :
05 62 71 81 23
formation@araplmp.org

Du lundi au jeudi :
9h00-12h30
13h30-18h00
Le vendredi :
9h00-12h30
13h30-17h00

La comptabilité, la fiscalité ?

Base documentaire en ligne
sur notre site :
www.araplmp.org

•
Assistance Technique :
05 62 71 81 32
servicetechnique@araplmp.org

•
Séances de formation :
formation@araplmp.org



L'expert des professions libérales